



Communication circulaire aux commissaires, aux gouvernements contractants et aux membres du comité scientifique

**IWC.ALL.413**

*cc. Observateurs accrédités auprès de la CBI*

**Soumission de rapports d'activité scientifique**

Chaque pays membre de la CBI est invité par la Commission à transmettre un rapport d'activité scientifique national conformément aux lignes directrices convenues par la Commission. Malheureusement, ces dernières années, très peu de pays membres de la CBI ont transmis des rapports d'activité scientifique - en moyenne, 15 rapports par an (seulement 17% des pays membres). **Le Comité scientifique a souligné à de multiples reprises qu'un taux de transmission plus élevé améliorera les informations dont il dispose et, partant, la qualité des avis présentés à la Commission.**

Les rapports d'activité scientifique découlent de l'article VIII, paragraphe 3 de la Convention et sont formalisés dans les Règles de procédure du Comité scientifique (CS) (Règle E.1). Ils contribuent de manière essentielle aux travaux du CS et de la Commission. Ils sont également une occasion précieuse pour les pays de partager une synthèse de leurs recherches et de leurs données nationales sur les cétacés avec la communauté de la CBI et, à ce titre, stimulent une importante collaboration entre les pays en matière scientifique et de mesures de conservation.

Les rapports d'activité scientifique ont pour but de fournir un résumé concis des recherches sur les cétacés entreprises dans les pays membres ainsi qu'un résumé des informations sur la mortalité directe et accidentelle d'origine anthropique, par année civile. **L'objectif est de fournir une vue d'ensemble plutôt que des données détaillées pour chaque pays.** À titre d'exemple, les données sur les prises accessoires sont présentées sous la forme d'un résumé du total des prises accessoires estimées par espèce et par région et non pas sous la forme de données détaillées sur chaque prise accessoire. Les rapports indiquent également où les informations détaillées peuvent être obtenues. **Les pays qui ont récemment établi ou développé des programmes de données sont encouragés à soumettre toutes les données disponibles, dans la mesure où même des rapports partiels sont utiles.** Si les pays souhaitent également communiquer leurs données individuelles, ces dernières seront envoyées à l'adresse suivante : [statistics@iwc.int](mailto:statistics@iwc.int).

En réponse aux demandes de délégations nationales, un système de soumission en ligne a été mis au point pour faciliter la soumission. Les instructions ont été récemment améliorées pour faciliter et, partant, encourager les soumissions.

Les rapports sont accessibles publiquement à l'adresse suivante : <https://portal.iwc.int/progressreportspublic>.

Les représentants nationaux qui souhaitent soumettre des données et qui utilisent le portail de la base de données pour la première fois devront [register online](#) (s'enregistrer en ligne), puis contacter [it.support@iwc.int](mailto:it.support@iwc.int) pour obtenir des instructions supplémentaires.

Pour la réunion virtuelle du comité scientifique SC68D de 2022, le personnel du Secrétariat est disponible pour prêter assistance dans la soumission des données et peut fournir un service de téléchargement groupé si nécessaire. Veuillez contacter [it.support@iwc.int](mailto:it.support@iwc.int) dans un premier temps si vous avez besoin d'aide.

Les rapports d'activité scientifique peuvent être soumis à tout moment via le portail, mais les **données reçues avant le 12 avril 2022 seront accessibles pour les demandes de renseignements statistiques lors de la réunion du SC68D ; nous encourageons donc vivement leur soumission avant cette date.**



Dr. Iain Staniland

**Responsable scientifique, de la conservation et de la gestion**

*cc. Observateurs accrédités auprès de la CBI*